

La vérité sur le conflit israélo-palestinien (8) : la paix est-elle possible ?

écrit par Edmond le Tigre | 7 juillet 2020



.

Introduction et première partie ici :

<https://resistancerepublicaine.com/2020/05/19/la-verite-sur-le-conflit-israelo-palestinien-1-il-ny-a-jamais-eu-de-peuple-palestinien-avant-1967/>

Deuxième partie :

<https://resistancerepublicaine.com/2020/05/26/la-verite-sur-le-conflit-israelo-palestinien-2-les-juifs-nont-jamais-chasse-les-arabes-en-1948/>

Troisième partie :

<https://resistancerepublicaine.com/2020/06/02/la-verite-sur-le-conflit-israelo-palestinien-3-jerusalem-na-jamais-ete-la-3eme-ville-sainte-de-lislam/>

Quatrième partie :

<https://resistancerepublicaine.com/2020/06/09/la-verite-sur-le-conflit-israelo-palestinien-4-colonies-vous-avez-dit-colonies/>

Cinquième partie :

<https://resistancerepublicaine.com/2020/06/17/la-verite-sur-le-conflit-israelo-palestinien-5-crimes-de-guerre-a-gaza-perpetres-par-le-hamas/>

Sixième partie :

<https://resistancerepublicaine.com/2020/06/23/la-verite-sur-le-conflit-israelo-palestinien-6-gaza-camp-de-concentration/>

Septième partie :

<https://resistancerepublicaine.com/2020/07/01/la-verite-sur-le-conflit-israelo-palestinien-7-israel-un-etat-dapartheid/>

8) Conflit israélo-palestinien : la paix est-elle possible ?

Remarque préalable sur la notion d'annexion

En ces temps de „Plan de paix du siècle“ entre Israéliens et „palestiniens“, je vois partout le mot „Annexion“

Je suis désolé de dire que tous ceux (Présidents, Chanceliers, Premiers ministres, hommes politiques, journalistes, etc...) qui prononcent le mot „Annexion“ dans le cas de la souveraineté d'Israel sur la vallée du Jourdain, QU'ILS ONT TOUT FAUX et je le démontre:

1) Voici la définition du mot annexion selon le droit international

Annexation is the administrative action and concept in [international law](#) relating to the forcible acquisition of one state's territory by another state and is generally held to be an illegal act.

TRADUCTION:

L'annexion: l'action administrative et le concept en droit international relatif à **l'acquisition forcée du territoire d'un État par un autre État** et est généralement considérée comme un acte illégal.

Or de quel autre Etat Israel aurait pu s'emparer de la „cis-jordanie“ (En réalité la Judée-Samarie)

La jordanie a renoncé en 1988 à y exercer son autorité et il n'existe pas d'Etat „palestinien“ dont Israel aurait pris des territoires. Donc tous ceux qui utilisent le terme d'annexion ont tout faux

2) Après la déclaration de Lord Balfour, Ministre des Affaires Etrangères anglais, le 2.11.1917: "Il y a lieu de reconnaître les droits historiques du peuple juif en terre d'Israel" et accorde l'actuel Israel + la Judée-Samarie + la Jordanie (!) au peuple juif. Le 24 Avril 1920 à San Remo, la Société des Nations (ancêtre de l'ONU) valide juridiquement cette décision et donne à la Grande Bretagne un mandat sur la Palestine pour aider les juifs "**à reconstituer leur foyer national dans ce pays.**" Vous avez bien lu??? **À reconstituer!!!** Cette validation n'a jamais été remise en cause et donc la Judée Samarie appartient de par le droit international à Israel.

Après 1945, les compétences de la Société des Nations en matière de territoires non autonomes sont transférées à l'ONU. En vertu de l'article 80 de sa Charte, les fondements des droits historiques et juridiques juifs établis à la Conférence de San Remo sont confirmés et préservés à jamais.

Donc par deux fois les juifs recoivent un aval juridique international sur la Palestine (juive!) du Jourdain jusqu'à la mer: En 1920 et 1922 par la Société des Nations et en 1945 par l'ONU.

Il ne peut y avoir Annexion puisque la Judée Samarie appartient de par le droit international à Israel

Pour plus de détails:

1)

<https://resistancerepublicaine.com/2020/06/09/la-verite-sur-le-conflit-israelo-palestinien-4-colonies-vous-avez-dit-colonies/>

2)

<https://www.dreuz.info/2020/06/22/vous-avez-dit-annexion/comment-page-1>

3)

<http://www.cesgoysquidefendentisrael.com/wp/wp-content/uploads/2017/02/manuel-buffalo-1.pdf>

Imaginez que votre famille soit en conflit avec une autre famille du voisinage et que des gens bien intentionnés veuillent vous aider à faire la paix, accepteriez-vous de discuter si le voisin vous menaçait chaque jour de vous tuer, de tuer votre femme et votre bébé, de faire sauter votre maison et de raser le tout avec un Bulldozer? N'exigeriez-vous pas qu'il renonce d'abord à la violence, à la haine et au meurtre comme préalable à toute discussion?

Je ne sais pas si la paix est possible, si une solution satisfaisante peut-être trouvée mais je sais une chose: Rien ne pourra être fait tant que la partie palestinienne n'aura pas définitivement renoncé à la violence, à la haine et au meurtre. Vouloir négocier dans ces conditions-là est de la folie furieuse et ne peut que conduire à l'échec comme toutes les tentatives des dernières vingt années l'ont démontré.

Il faut établir une ligne très claire de conduite, des conditions sine qua non de négociations.

1 Nous ne négocierons qu'avec ceux qui reconnaissent l'Etat JUIF d'Israel

2 Si Mahmud Abbas, ou un ministre quelconque ou un fonctionnaire quelconque ose prononcer une phrase contre l'existence d'Israel les négociations seront immédiatement interrompues et ne reprendront que lorsque le coupable se sera excusé ou aura été renvoyé.

(Jibril Rajoub, ministre adjoint du Fatah dixit à la Télévision Libanaise: "Je vous jure que si nous avons une

arme nucléaire, nous l'aurions utilisée contre Israël ce matin-même")

3 Destruction de toutes les cartes et logos où Israël est remplacé par la «Palestine»



[Mahmoud Abbas](#)

4 Remaniement et réécriture des manuels scolaires avec éradication complète de toute incitation à la haine et à la disparition de l'État d'Israël. (J'ai vu vu Jeudi 2/7/2020 une émission de France 24 où les petits «palestiniens» continuaient à être endoctrinés par leur institutrices à ne jamais renoncer à leur pays «palestinien», jamais oublier leur terre «palestinienne», ce qui revient à radier Israël de la carte.)

5 Tous les noms de rues, de squares, de places, de monuments, toutes les plaques commémoratives, portant des noms de terroristes soi-disant martyrs, seront changés afin de cesser de glorifier les assassin

6 Toute glorification et tout hommage aux terroristes soi-disant martyrs seront radicalement éliminés.

7 Renvoi immédiat de tout fonctionnaire, médiateur, négociateur qui ne respecte pas les conditions précédentes.

8 Renoncement officiel et remaniement complet de la charte du Fatah qui prône la destruction de l'État d'Israël et qui n'a jamais été abrogée par les instances du Parti

9 Arrêt immédiat et total des négociations tant que ces conditions ne sont pas remplies.

Ce n'est qu'à ces conditions là que l'on peut commencer à

parler de paix et à commencer à négocier

Fait à Bühl (Baden) le 4 Juillet 2020

Edmond Le Tigre

Je ne peux que vous conseiller de copier les liens des 8 parties de „La vérité sur le conflit israélo-“palestinien“ afin d’avoir le dossier complet sous la main.

En complément deux dossiers également très bien faits (je ne suis pas modeste):

1)

<http://www.cesgoysquidefendentisrael.com/wp/wp-content/uploads/2017/02/manuel-buffalo-1.pdf>

2)

<https://www.dreuz.info/2020/06/22/vous-avez-dit-annexion/comment-page-1>

(Jean-Pierre Lledo)